



République Française
Département LOIRET
Arrondissement de Pithiviers
Canton de Malesherbes

Mairie de Montliard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	11

L'an 2024, le 18 Juillet à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 08/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/07/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu

Excusés ayant donné procuration : M. SEVIN Jean-Louis à M. BERTRAND Charles, M. MONTIER Tanguy à M. SINIC André, M. PEGUY Thierry à Mme GUILLET Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

Secrétaire de séance : M. LECARDEUR Jean-François

D2024_26 – Travaux de reprise de concessions funéraires avec création d'un ossuaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la fin de la procédure de reprise des concessions abandonnées.

En conséquence, plusieurs Pompes Funèbres ont été contactées pour estimer le coût de ce projet.

Seul les Pompes Funèbres Patard - Pinturier ont répondu aux diverses sollicitations.

A cet effet, il présente les devis pour les tombes à relever cette année (le 1^{er} pour 2024 et le 2nd pour 2025 afin d'étaler la dépense) et pour la création de l'ossuaire :

- des PF Patard - Pinturier - *Reprise des concessions en 2024* 10 233,33 € HT (12 280,00 € TTC)
- des PF Patard - Pinturier - *Création de l'ossuaire en 2024* 2 287,50 € HT (2 745,00 € TTC)
- des PF Patard - Pinturier - *Reprise des concessions en 2025* 16 325,00 € HT (19 590,00 € TTC)

Vu qu'il est nécessaire d'étaler la dépense sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **accepte** les devis de PF Patard - Pinturier qui s'élèvent à 12 520,83 € HT (15 025,00 € TTC), pour 2024,
- **accepte** le devis de PF Patard - Pinturier qui s'élèvent à 16 325,00 € HT (19 590,00 € TTC) pour 2025,
- **autorise** le Maire à signer les devis et tout autre document relatif à ces travaux,
- **sollicite une subvention**, du Conseil Départemental, la plus élevée possible au titre de l'aide aux communes à faible population, pour la 1^{ère} tranche des travaux en **2024**, sur le 3^{ème} dépôt du volet 3,
- **sollicitera une subvention**, du Conseil Départemental, la plus élevée possible au titre de l'aide aux communes à faible population, pour la 2^{ème} tranche des travaux en **2025**, sur l'une des période du volet 3.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/07/2024
Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier



Le secrétaire de séance,
M. LECARDEUR Jean-François